



canwea

CANADIAN WIND
ENERGY ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Mémoire de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)

Chantier sur l'acceptabilité sociale du ministère de l'Énergie et
des Ressources naturelles

Juin 2015

1. L'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)

L'Association canadienne de l'énergie éolienne est une association sans but lucratif représentant plus de 250 membres de l'industrie éolienne, notamment des fabricants d'éoliennes, des fournisseurs de composantes, des promoteurs et des propriétaires de parcs éoliens ainsi que de nombreux fournisseurs de services (environnement, génie et de services). La mission de CanWEA est d'appuyer le développement responsable et durable de l'énergie éolienne au Canada.

Au Québec, les activités de CanWEA sont assurées par le caucus québécois de l'Association. Le siège social est situé à Ottawa et CanWEA occupe également des bureaux à Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver.

2. L'acceptabilité sociale : une priorité de l'industrie

L'acceptabilité sociale et l'engagement envers les communautés sont essentiels dans le développement de projets éoliens. Transparence, ouverture face aux préoccupations soulevées et communication avec les citoyens et les élus constituent les pierres d'assise pour s'assurer d'un développement harmonieux et durable. CanWEA travaille avec ses membres pour promouvoir et mettre en œuvre les meilleures pratiques de l'industrie.

CanWEA a publié un guide des Pratiques d'excellence en matière d'engagement communautaire et de consultation publique ([en annexe](#)). Ce guide outille nos membres développeurs, mais également les communautés d'accueil dans le développement de projets basés sur les meilleures pratiques de l'industrie. Ce guide reflète la position et l'engagement de l'industrie éolienne au Québec et au Canada envers l'acceptabilité sociale.

Il est tout de même important de mentionner qu'acceptabilité sociale ne veut pas nécessairement dire unanimité. Tout projet de développement peut avoir ses opposants, et ceci n'est pas exclusif au secteur éolien. Il est essentiel pour les promoteurs de tenter de développer un consensus dans la communauté et c'est sur cette recherche de consensus qu'il faut se concentrer et tenter d'atténuer les effets indésirables pour certains et répondre aux préoccupations des citoyens.

Au Québec, les projets éoliens ont généralement bénéficié d'un haut niveau d'acceptabilité des populations locales, ce qui a permis la construction et la mise en service de la très grande majorité des projets. La transparence du processus d'octroi et la compétition qui en découle ainsi que la collaboration et l'engagement avec le milieu local sont les clés de cette réussite.

Plusieurs collectivités (municipalités, MRC, conseils régionaux des élus, Premières nations) sont d'ailleurs impliquées de très près dans la réalisation de projets éoliens. Certaines d'entre elles ont investi dans des projets éoliens issus du troisième appel d'offres (dit « communautaire »), mais également des deuxième et quatrième appels d'offres. Cette participation des collectivités renforce le sentiment de propriété de la population envers ces projets et leur acceptabilité.

CanWEA tient également à souligner l'importance du rôle joué par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Le processus du BAPE jouit d'une grande transparence qui procure un espace aux discussions et à la médiation entre les promoteurs de projets et la population. La tenue d'audiences publiques, si elle ne doit pas nécessairement être perçue comme le symptôme d'une acceptabilité sociale plus faible, permet généralement d'apaiser les appréhensions face aux projets éoliens et de tenir un dialogue dans un cadre ouvert et serein.

CanWEA est donc favorable au maintien du BAPE dans son mandat actuel. Le gouvernement du Québec devrait toutefois clarifier la compréhension des mandats dévolus au BAPE et à la Régie de l'énergie. Des chevauchements entre les activités de ces deux organismes sont susceptibles de créer de la confusion et de l'inefficacité, notamment en ce qui a trait aux questions touchant les enjeux économiques et le marché de l'énergie.

Annexe

Annexe I

[Pratiques d'excellence en matière d'engagement communautaire et de consultation publique](#)